

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2185

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 40, substituer aux mots :

« soumis leur projet de recherche à déclaration à »

les mots :

« déclaré leur projet de recherche auprès de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.